

**Assemblée générale**

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
19 décembre 2005
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 35^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 9 décembre 2005, à 15 heures

Président : M. Koudelka. (Vice-Président)..... (République tchèque)**Sommaire**Point 50 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Commerce international et développement (*suite*)

Point 52 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)
- f) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005 (*suite*)
- h) Convention sur la diversité biologique (*suite*)

Point 57 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



En l'absence de M. Wali (Nigeria), M. Koudelka (République tchèque), Vice-Président, occupe la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 40.

Point 50 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

a) Commerce international et développement (suite) (A/C.2/60/L.18)

Projet de résolution intitulé : Commerce international et développement

1. **Le Président** indique que le projet de résolution à l'examen n'a pas d'incidences sur le budget-programme. Toutefois, la délégation canadienne a demandé qu'il soit procédé à un vote enregistré sur le paragraphe 13 et la délégation des États-Unis d'Amérique a demandé qu'il soit procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution dans son ensemble.

2. **Mme Mills** (Jamaïque), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, regrette vivement que la Commission n'ait pas pu parvenir à un consensus à propos d'une résolution aussi importante, compte particulièrement tenu du Document final du Sommet de 2005, qui a réaffirmé avec force que l'Organisation des Nations Unies a un rôle fondamental à jouer dans la promotion de la coopération internationale pour le développement. Le Groupe des 77 et la Chine, tout en évitant soigneusement les questions et les problèmes qui préjugeraient du résultat de la prochaine réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Hong Kong, espéraient néanmoins qu'un message politique énergique pourrait être adressé à cette réunion. Le Groupe reste fermement déterminé à débattre de tous les aspects importants du commerce, dont les relations vitales entre commerce et développement, à l'Organisation des Nations Unies.

3. **M. Kariuki** (Royaume-Uni), parlant au nom de l'Union européenne, dit que l'Union européenne votera pour le paragraphe 13. Les travaux relatifs à un accès en franchise de droits et sans contingentement pour toutes les exportations des pays les moins avancés s'intensifient à Genève. L'Union européenne escompte un résultat qui tiendra pleinement compte des préoccupations de toutes les parties, notamment moyennant un instrument juridique approprié.

4. **M. Adsett** (Canada) expliquant son vote avant le vote, dit que le Canada votera contre le paragraphe 13. Le Canada est partisan convaincu des pays les moins avancés, comme l'ont démontré sans relâche ses actes, dont l'initiative relative aux débouchés des pays les moins avancés. Le vote canadien vise à refléter des préoccupations spécifiques au sujet du texte, plutôt qu'une modification de ce soutien. De fait, le Canada demeure pleinement attaché à la promotion du programme de Doha pour le développement et de ses aspects concernant le développement.

5. L'Assemblée générale, si elle a un rôle légitime à jouer pour encourager les progrès dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce, ne doit pas modifier l'équilibre des accords déjà conclus ni préjuger du résultat des négociations en cours. À cet égard, le projet de résolution initial, dont le paragraphe 13, vont au-delà des engagements pris par les membres de l'OMC dans la Déclaration ministérielle de Doha et dans le train de mesures de juillet 2004. Le Canada s'oppose également à l'inclusion du mot « toutes » devant les mots « les exportations » au paragraphe 13.

6. **Mme Grindlay** (Australie) dit qu l'Australie, qui dispose de la législation la plus complète du monde en faveur des pays les moins avancés, votera pour le paragraphe 13. Elle espère que ce problème sera résolu avec succès à Hong Kong.

7. **Mme Rødsmoen** (Norvège) dit qu'elle votera pour le paragraphe 13 et demande instamment à tous les pays développés et aux pays en développement qui sont en mesure de le faire, d'accorder un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingentement à toutes les exportations des pays les moins avancés.

8. *Il est procédé au vote enregistré sur le paragraphe 13 du projet de résolution A/C.2/60/L.18.*

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, Égypte, El Salvador,

Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie-et-Montenegro, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Japon, République de Corée.

S'abstiennent :

Fédération de Russie, Islande, Israël, Liechtenstein, Suisse.

9. *Le paragraphe 13 du projet de résolution A/C.2/60/L.18 est adopté par 149 voix contre 4, avec 5 abstentions.*

10. **M. Aho-Glele** (Bénin), parlant au nom du Groupe des pays les moins avancés, regrette qu'il ait fallu mettre aux voix une disposition aussi essentielle pour le développement. Il est dommage que certains pays, qui prétendent être partenaires et soutiens des pays les moins avancés, n'apportent pas leurs concours à des questions d'importance prioritaire pour ces pays et

sapent même activement leurs efforts de développement.

11. **Mme Grindlay** (Australie), parlant également au nom de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, du Guatemala, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, du Paraguay et de l'Uruguay, est déçue que le projet de résolution n'ait pas fait l'objet d'un consensus. Le cycle de Doha arrive à un stade critique et les dirigeants doivent saisir l'occasion de mener les négociations à terme. La réforme du commerce agricole mondial est cruciale pour libérer le plein potentiel du secteur agricole des pays en développement.

12. L'absence de progrès en matière de réforme du commerce de produits agricoles est particulièrement décevante, compte tenu de l'engagement de promouvoir le développement pendant l'année en cours. On a constaté un mouvement dont il convient de se féliciter en faveur d'un accroissement de l'APD et de nombreux pays ont réagi favorablement, dont l'Australie, qui est convenue de doubler son APD d'ici 2010. Toutefois, accorder l'APD sans réformer le commerce de produits agricoles ne constitue pas un véritable engagement en faveur du développement. La solidarité ne signifie pas l'octroi d'aumônes; elle consiste en un partenariat de longue durée fondé sur l'égalité. De fait, elle ne saurait exister tant que les dispositions des marchés agricoles mondiaux continuent à saper l'aptitude du secteur agricole de nombreux pays en développement de contribuer à un développement économique soutenu et à l'atténuation de la pauvreté.

13. **M. Lawrence** (États-Unis d'Amérique), dit que son pays, chef de file en matière de libéralisation des échanges, a fait des propositions hardies aux fins de résultats ambitieux alors que progressent les négociations en vue de la réunion ministérielle de l'OMC à Hong Kong. Il a reconnu les incidences considérables qu'aurait un cycle de Doha couronné de succès sur le développement, l'élimination de la pauvreté et l'intégration accrue des pays en développement dans le système commercial multilatéral. Il a espéré que la résolution sur le commerce et le développement favoriserait les progrès du Programme de Doha. La délégation des États-Unis d'Amérique appuie certains éléments du projet de résolution mais estime qu'il préjuge du résultat des négociations qui auront lieu à Hong Kong et par la

suite. Ce projet fait de l'Assemblée générale un mécanisme de négociation parallèle sur des questions qui font actuellement l'objet de négociations ou d'examen à l'Organisation mondiale du commerce et dans d'autres institutions spécialisées. En conséquence, la délégation des États-Unis d'Amérique votera contre le projet de résolution.

14. **M. Kariuki** (Royaume-Uni), parlant au nom de l'Union européenne, de la Bulgarie et de la Roumanie, pays en voie d'accession, de la Croatie et de la Turquie, pays candidats, de l'Albanie, de la Serbie-et-Montenegro et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays faisant partie du processus de stabilisation et d'association et candidats éventuels, ainsi que de la Norvège et de l'Ukraine, regrette qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur cet important projet de résolution. Le message qu'un consensus politique sur le commerce et le développement aurait adressé à la réunion ministérielle de l'OMC à Hong Kong aurait permis à la communauté internationale de reconformer son plein attachement au vaste et équilibré Programme de Doha pour le développement, et en particulier à son élément développement.

15. L'Union européenne a trouvé que la conception d'ensemble du projet de résolution constituait une base utile pour ses travaux, mais a décidé de s'abstenir lors du vote, car certains paragraphes pourraient donner lieu à des ambiguïtés en ce qui concerne tous les engagements pris par l'Union européenne à l'OMC. Toutefois l'absence d'accord ne reflète pas les progrès réalisés au sujet d'un certain nombre de problèmes de développement dans le cadre des négociations préalables à la réunion ministérielle de Hong Kong. L'Union européenne salue en particulier la décision en date du 6 décembre du Conseil général de l'OMC tendant à apporter une solution permanente aux problèmes relatifs aux accords ADPIC et à la santé publique. L'Union européenne poursuivra ses efforts à l'OMC en vue d'enregistrer davantage de progrès au sujet d'un ensemble de mesures relatives au développement à Hong Kong, y compris un engagement ferme de la part des pays développés et des pays en développement en mesure de le faire d'accorder à toutes les exportations provenant de tous les pays les moins avancés un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingentement. L'Union européenne demeure fermement attachée à ce que tout le Programme de Doha pour le développement trouve

une conclusion ambitieuse et équilibrée et espère que la réunion ministérielle de Hong Kong permettra d'établir un plan d'action complet à cet effet.

16. **M. Sunaga** (Japon), regrettant qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus au sujet du projet de résolution, dit que le Japon s'abstiendra lors du vote, car il lui est difficile d'accepter certains aspects du texte. Il estime que l'Organisation des Nations Unies devrait témoigner nettement à l'Organisation mondiale du commerce que le succès du cycle de Doha bénéficierait aux économies en développement. Malheureusement, l'actuel projet de résolution ne répond pas à cet objectif. L'intervenant espère que le libellé, que de nombreux pays ont jugé inacceptable, ne sera pas utilisé lors de futures réunions, y compris la prochaine réunion de l'OMC à Hong Kong. Le Japon n'a ménagé aucun effort pour que le résultat du cycle de Doha soit bénéfique par les pays en développement et a conçu une initiative de développement visant à démarginaliser les pays en développement grâce au cycle de Doha, qui sera exposée officiellement à la Conférence ministérielle de Hong Kong.

17. *Il est procédé au vote enregistré sur le projet de résolution A/C.2/60/L.18.*

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de

Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Grenade, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie-et-Montenegro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

18. *Le projet de résolution A/C.2/60/L.18 est adopté par 109 voix contre une, avec 48 abstentions.*

19. **M. Aho-Glele** (Bénin) ne comprend pas pourquoi de nombreux pays qui prétendent appuyer les pays les moins avancés soit ont voté contre des résolutions concernant la fourniture d'un appui à ces pays ou aux pays en développement en général, soit se sont abstenus lors du vote. Il estime désormais que le commerce international est utilisé par certains comme une arme cachée pour empêcher le développement des pays les plus pauvres.

20. **Mme St. John** (Grenade) dit que sa délégation avait l'intention de voter pour le projet de résolution et non pas de s'abstenir, comme l'indique la machine.

Point 52 de l'ordre du jour : Développement durable (suite) (A/C.2/60/L.14/Rev.1)

Projet de résolution sur l'utilisation de la spiruline pour lutter contre la faim et la malnutrition et contribuer à instaurer le développement durable

21. **Le Président** fait savoir à la Deuxième Commission que le Secrétariat a reçu une lettre du représentant de la République dominicaine, informant

la Commission que les auteurs du projet de résolution souhaitent le retirer.

22. **M. Lorenzo** (République dominicaine) dit que son Gouvernement est conscient de l'importance de la spiruline dans la lutte contre la malnutrition et la réalisation d'un développement durable, comme le souligne le projet de résolution. La délégation dominicaine a toutefois décidé de retirer ce texte, faute de pouvoir parvenir à un consensus et à l'issue de consultations avec d'autres délégations.

23. *Le projet de résolution A/C.2/60/L.14/Rev.1 est retiré.*

a) Mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (suite) (A/C.2/60/L.20 et L.58)

Projet de résolution intitulé : « Mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable »

24. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution A/C.2/60/L.58, présenté par M. Toscano, vice-président, sur la base de consultations officielles au sujet du projet de résolution A/C.2/60/L.20.

25. **M. Toscano** (Suisse), Vice-Président, dit qu'au douzième alinéa du texte anglais, une majuscule doit figurer au début des mots « intergovernmental preparatory meeting » et qu'au paragraphe 7 du texte anglais, il convient de remplacer les mots « in this regard » par « ,and, in this regard ».

26. **Le Président** informe la Commission que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

27. *Le projet de résolution A/C.2/60/L.58, tel que révisé oralement, est adopté.*

28. **M. Kotis** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation appuie la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et est très active à la Commission du développement durable. La responsabilité des sociétés est importante mais doit être placée dans son contexte exact. Les responsabilités essentielles des entreprises concernent ceux avec qui elles ont des relations contractuelles ou professionnelles. Leur fonction

essentielle consiste à produire et vendre des biens et des services, et, ce faisant, elles poursuivent leurs intérêts privés, tout en fournissant des avantages publics sous forme d'une économie saine, d'emplois, de revenus, de marchandises, de services, de compétences, de capitaux et de technologie.

29. La délégation américaine est fermement convaincue que la promotion des microentreprises et des petites ou moyennes entreprises permet de réaliser le développement durable et est satisfaite de constater qu'un paragraphe à cet effet a été inclus dans le projet de résolution. Elle est toutefois préoccupée par le fait qu'il n'a pas été possible d'aboutir à un consensus sur la participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux, sur la généralisation de la prise en compte du rôle des femmes, sur l'élimination de la violence contre les femmes et l'amélioration de l'accès des femmes aux possibilités économiques, à la terre, au crédit, à l'éducation et aux services de santé, dans la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable. Cette situation est particulièrement inquiétante, compte tenu du fait que les gouvernements mêmes qui étaient convenus de prendre en compte les femmes dans les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable se sont opposés à ce qu'il en soit fait mention dans le projet de résolution relatif au Sommet, dans le cadre de l'Assemblée générale.

30. *Le projet de résolution A/C.2/60/L.20 est retiré.*

f) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005 (suite)
(A/C.2/60/L.28 et L.53)

Projet de résolution intitulé : « Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005 »

31. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution A/C.2/60/L.53, présenté par M. Toscano, vice-président, à l'issue de l'examen, en consultation officieuse, du projet de résolution A/C.2/60/L.28.

32. **M. Toscano** (Suisse), Vice-Président, dit qu'au paragraphe 7, il convient de remplacer « Gouvernement chinois » par « Gouvernement de la République populaire de Chine » et « Gouvernement allemand » par « Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne ».

33. **Le Président** fait savoir à la Commission que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

34. *Le projet de résolution A/C.2/60/L.53, tel que révisé oralement, est adopté.*

35. *Le projet de résolution A/C.2/60/L.28 est retiré.*

h) Convention sur la diversité biologique (suite)
(A/C.2/60/L.22 et L.55)

Projet de résolution sur la Convention sur la diversité biologique

36. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution A/C.2/60/L.55, présenté par M. Toscano, Vice-Président, à l'issue de l'examen, en consultations officieuses, du projet de résolution A/C.2/60/L.22. Il faut savoir à la Commission que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

37. *Le projet de résolution A/C.2/60/L.55 est adopté.*

38. *Le projet de résolution A/C.2/60/L.22 est retiré.*

Point 57 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (suite)
(A/C.2/60/L.30)

Projet de décision sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

39. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de décision A/C.2/60/L.30, présenté par la représentante de la Jamaïque, au nom des États Membres de l'ONU qui sont également membres du Groupe des 77 et de la Chine. Le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme et un vote enregistré a été demandé.

40. **Mme Navarro Barro** (Cuba) souhaite savoir quelle délégation a demandé un vote enregistré.

41. **Le Président** dit que la délégation des États-Unis a demandé le vote enregistré.

42. *Il est procédé au vote enregistré sur le projet de décision A/C.2/60/L.30.*

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie,
Algérie, Allemagne, Andorre, Angola,

Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie et Monténégro, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, (République bolivarienne du) Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Vote contre :

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Néant

43. *Le projet de décision A/C.2/60/L.30 est adopté par 157 voix contre une.*

44. **M. Malkin** (États-Unis d'Amérique) dit que tout au long des débats sur le financement des activités opérationnelles de développement des Nations Unies, les États-Unis d'Amérique ont soutenu que le financement volontaire est le moyen le plus efficace d'obtenir des résultats et d'assurer la responsabilisation. Au cours de l'année écoulée, on a tenté d'orienter le débat vers l'examen de divers mécanismes visant à rendre le financement obligatoire, comme le prétendu barème indicatif volontaire des cotisations, suggéré par le Secrétariat et appuyé par certains États. Les États-Unis ne sauraient accepter de tels mécanismes, qui ne sont pas liés aux résultats et à la responsabilisation et sont incompatibles avec le principe du financement volontaire des activités opérationnelles de développement consacré dans les résolutions précédentes. Si l'Organisation des Nations Unies pouvait démontrer que ses programmes sont efficaces et répondent dûment aux besoins des populations des pays en développement, les donateurs fourniraient un financement suffisant.

45. **Mme Rødsmoen** (Norvège) a appuyé le projet de décision et les rapports et statistiques dont il fait état. Toutefois, ayant noté que le paragraphe b) mentionne les données statistiques globales sur les activités opérationnelles de développement pour 2003, elle espère que des statistiques actualisées seront fournies en temps voulu pour la session de fond que doit tenir le Conseil économique et social en juillet 2006.

La séance est levée à 16 h 40.